

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 827

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 2, après la référence :

« L. 322-3 »,

insérer les mots :

« du code de la sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.